



**REUNION
CENTRE HOSPITALIER FOUGERES
29 NOVEMBRE 2019**

Etaient présents :

- Hôpital de Fougères :
 - Directeur : Monsieur David CHAMBON
 - Directeur chargé des finances
 - Anesthésiste : Docteur Bruno PRIOLET
- Chirurgien-dentiste libéral Fougères :
 - Docteur Renaud HUET
- A.R.S. :
 - Madame Lucie DESRUES
 - Docteur Gwénaëlle CORBE
 - Docteur René NIVELET
- S.D.S. Bretagne :
 - Docteur Xavier DELTOMBE : président
 - Docteur Christine SZCZYGIEL : coordinatrice

Ordre du jour :

Projet de mise en place de vacations de soins bucco-dentaires spécifiques en AG à l'hôpital de Fougères par des praticiens libéraux du pays de Fougères.

Présentation du Docteur Renaud HUET

Chirurgien-dentiste libéral à FOUGERES depuis 24 ans.
Président de la D.A.C. (Dispositif d'Appui à la Coordination pour les professionnels et les usagers sur le secteur de Fougères).

A son cabinet, il prend en charge de nombreuses personnes en situation de handicap et y passe beaucoup de temps. Il utilise dans sa pratique quotidienne la sophrologie et son cabinet est entièrement équipé pour le MEOPA. Dans ce cabinet, les confrères et les assistantes sont formés à cette pratique.

Le besoin de soins sous anesthésie générale est absolument nécessaire, même s'il ne concerne qu'une population réduite de la patientèle en situation de handicap du pays de Fougères.

Etat des lieux sur le pays de FOUGERES

Dans ce secteur, la seule solution à la prise en charge buccodentaire des personnes en situation de handicap est encore trop souvent l'extraction ou la surveillance avec le risque final d'une hospitalisation.

Il y a un gros manque de prise en charge de cette population sur le secteur, les délais d'attente pour un rendez-vous sont bien supérieurs à la patientèle classique.

Ce secteur compte 100 000 habitants environ, il est composé de la ville de FOUGERS et son agglomération, la partie Nord-Ouest jusqu'au pays du Coglais sans le secteur de VITRE.

Dans le secteur, il y a une importante population de personnes en situation de handicap et de personnes âgées de par l'existence de l'association Anne Boivent (plusieurs établissements médico-sociaux et EHPAD).

Le Docteur Renaud HUET assure la formation à l'hygiène bucco-dentaire des soignants de cette structure.

Depuis 2 ans, le Docteur Renaud HUET travaille à trouver une solution alternative à la prise en charge de ces patients en grande difficulté. Pour ces personnes, parfois un simple bilan dentaire ou détartrage nécessite une anesthésie générale.

Actuellement, la seule solution est d'organiser une prise en charge sur le CHU de RENNES (50 kms) ou le CH de SAINT BRIEUC (150 kms) avec une personne référente accompagnatrice.

Outre le délai d'attente dans ces structures, se posent également les problèmes du coût du transport et de l'accompagnement (problème de la déstabilisation des équipes de soins dans les établissements).

Proposition d'organisation d'une prise en charge sous anesthésie générale

L'équipe serait composée de 5 chirurgiens-dentistes libéraux et leurs assistantes dentaires (2 cabinets équipés MEOPA).

Après une formation au bloc opératoire, les assistantes dentaires pourraient être salariées de l'hôpital lors de la vacation.

Le projet débiterait par une vacation mensuelle : le mercredi matin ou le jeudi matin.

Les vacations l'après-midi sont à exclure pour favoriser une prise en charge en ambulatoire, et éviter une hospitalisation d'une nuit (prise en charge plus complexe pour ce type de patient).

La coordination serait assurée par le réseau S.D.S. ou toute autre structure, les praticiens souhaitant être libérés des tâches administratives.

Cette proposition doit rester à l'échelle humaine de proximité mais le modèle peut être transposable sur d'autres secteurs.

Prérequis au démarrage du projet

Pour démarrer, il faut les financements suivants :

- Investissement en matériel (kart de bloc, appareils rotatifs...) pour limiter les coûts, l'acquisition de matériel d'occasion est tout à fait fonctionnelle pour ce type d'activité (3 à 4 fois moins cher que du matériel neuf.
- Indemnisation des praticiens libéraux : le modèle de financement des praticiens par une IPE comme sur SAINT BRIEUC n'est pas transposable, le FIR n'étant pas pérenne. Depuis le 1^{er} avril 2019, l'article 12 de la convention nationale des chirurgiens-dentistes prévoit une majoration cotée par le praticien pour chaque séance de soins pour un patient en situation de handicap sévère bénéficiaire de l'AEEH ou de la PCH. Cela ne résout pas la totalité du problème de l'indemnisation des praticiens car
 - Une majorité de personnes ayant des besoins spécifiques en odontologie est exclue du dispositif.
 - L'acte de la consultation dentaire est également exclue de cette majoration.
 - Cette revalorisation ne s'applique pas à aux actes sous anesthésie générale.
 - Un avenant portant sur ces différents points est actuellement en cours de réflexion.
- Financement du personnel nécessaire : une réflexion sur un contrat salarié est en cours de préparation.

Positionnement du Directeur et du comptable de l'hôpital de FOUGERES

Le mode d'action à l'hôpital à ce jour est plutôt un mode curatif.

Un G.C.S. Groupement de Coopération Sanitaire libéral géré par l'hôpital existe à Fougères. C'est l'hôpital qui facture et qui rétrocède aux praticiens.

L'hôpital préférerait que les interventions au bloc se fassent l'après-midi pour la chirurgie dentaire.

Positionnement et interrogation de l'anesthésiste

Le contexte est tendu en termes de ressources à l'hôpital : salle d'intervention, personnel...

- Quel effectif ce projet peut-il représenter ? Ce sont des patients qui requièrent davantage de personnel que d'autres, leur prise en charge est beaucoup plus complexe.
- Quel pourcentage d'enfants dans cette population (problème des anesthésistes pédiatriques) ?
- Combien de patients sur SAINT BRIEUC par vacation ?
- Est-il possible de limiter le nombre de patients de rdv ?
- Qui serait responsable du bloc opératoire ?
- Est-il envisageable de travailler sur deux salles en même temps ?

Positionnement et interrogation de l'ARS

L'ARS rappelle l'importance d'une véritable démarche de projet et de bien préciser la cible (personnes opposantes ?) et le périmètre géographique de l'action.

Il faut s'inspirer des modèles existants qui sont avérés :

- SAINT BRIEUC pour son fonctionnement.
- BREST pour son fonctionnement et son financement.

Les besoins sont réels : il faut être inventif pour trouver le meilleur mode de fonctionnement d'après la localisation.

Aspects organisationnels à préciser

Comment prendre en charge :

- Qui s'occupe et comment s'organise la formation des praticiens (théorique et pratique)
- Quel matériel spécifique pour bloc ?
- Qui finance le coût du transport et remboursement ?
- Qu'est ce qui relève du droit commun ?

Interrogations sur la coordination

- Quels sont les moyens pour la coordination ?
- Une structure régionale est-elle efficace en la matière ?
- Bien identifier les ressources
- Ne pas sous-estimer le temps de coordination
- Quelle est la plus-value pour chacun des intervenants ?

L'ARS rappelle qu'il est important d'avoir une vision d'organisation territoriale pour couvrir tout le territoire breton. Il faudra progressivement les besoins à la demande.

Autre interrogation : comment cette démarche s'inscrit dans un projet départemental ?

Timing du projet

Attente du retour du directeur de l'ARS à la demande de financement adressée il y a quelques mois par l'hôpital de Fougères. Dès sa réception, il faudra prévoir l'achat et l'installation, ce qui peut prendre maximum 3 mois.

Recherche du financement des praticiens

L'ARS souhaite se rapprocher des chirurgiens-dentistes conseils de la CPAM35 pour la facturation des actes et la rémunération des praticiens afin d'imaginer un transfert des actes jusqu'alors financés par le FIR.

Formation des praticiens et des assistantes.

Information auprès des établissements, des représentants d'usagers et des confrères...